



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-uns.org
<http://sections.se-uns.org/51/>



FLASH- INFOS du 17 novembre 2011

Merci d'afficher la pièce jointe.

- 1/ Comité technique et CDEN : compte rendu
- 2/ Evaluation des enseignants ...et leur avancement (ou non avancement !)
- 3/ Instauration d'un jour de carence ... c'est non !
- 4/ Changer de département : les inscriptions sont ouvertes
- 5/ Enquête sur le 11 novembre
- 6/ Ecoles Privées : 5 ans de cadeaux dans le budget !
- 7/ Laïcité : l'UNSA vous invite à une conférence débat le 6 décembre
- 8/ Réunion d'information syndicale à Chalons (le 30/11)



 **Allez, vous en reprendrez bien une petite louche ? ou une claque ? Tendez donc l'autre joue, voyons ... il y a toujours des « bonnes surprises » dans la besace du ministère !**

1/ Comité technique et CDEN : compte rendu

Cette semaine, 2 instances se sont réunies pour faire le bilan de la rentrée. Le CTS (qui remplace le CTPD) et le CDEN. Lire les déclarations de l'UNSA Education > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article543>

1^{er} degré

506 écoles. 2157 classes. 49764 élèves dans le public.

299 élèves de moins qu'en 2010. Le nombre moyen d'élèves par classe s'élève à 23.07 (23.12 en 2010)

(privé sous contrat : 27 écoles / 249 classes/6222 élèves > moins 12 par rapport à 2010 > moyenne par classe 24,99)

Il y a peut-être un effet dû à la fermeture de la base 112, corroboré par la baisse de 35 élèves au collège Colbert. La baisse est surtout sensible en Ce2, Cm2 et Cm1.

La baisse peut aussi s'expliquer par la diminution de la scolarisation des moins de 3 ans, après une augmentation en 2010 : 11.71% des moins de 3 ans sont scolarisés dans le public (605 élèves) et 1.28% dans le privé (88 élèves)

L'IA insiste sur les difficultés de prévision des effectifs en particulier sur Reims où on attendait un afflux d'effectifs alors qu'il y a plutôt eu des transferts.

Les mouvements démographiques au niveau de l'académie sont défavorables

La Marne compte un nombre important de petites écoles (c'est une spécificité par rapport à d'autres départements)

481 écoles ont 10 classes et moins.

239 écoles ont entre 1 et 3 classes.

188 ont de 4 à 6 classes.

45 % sont des regroupements pédagogiques (niveau national 23%)

Les ouvertures de classes faites après la rentrée ont été expliquées et actées.



La scolarisation des 2 ans devient confidentielle. L'IA rappelle qu'elle respecte le code de l'éducation en offrant aux moins de 3 ans les places disponibles en maternelle. ...mais il n'y a quasi plus de places disponibles ! Est-ce une politique dynamique pour la jeune enfance ?

(pistes de réflexion : <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article544> avec un dossier SE-UNSA et un autre de l'AGEEM)

Questions diverses

Elèves handicapés (tous niveaux) : 2145

538 ont une prescription d'AVS par la MDPH. L'IA a dégagé une personne supplémentaire pour aider à la gestion de ce service. 45 élèves sont en attente d'un AVS).

Concernant ces AVS handicap : 81 AE accompagnent les handicapés, 26 sont assistants de scolarisation et ils doivent obligatoirement être titulaires du Bac. Pour les 1^{er} et le 2nd degré confondus, il y a actuellement 249 contrats aidés et 45 sont en cours de recrutement.

Aide administrative à la direction d'école :

80 contrats aidés sont recrutés pour l'aide administrative au directeur d'école et 40 sont en cours de recrutement. Le choix des écoles retenues se fait en fonction de divers critères : regard sur l'existant, avis demandé aux IEN, priorité aux écoles primaires sur les maternelles, écoles en ZEP, écoles à effectif important.



Dans le cas de la mise en œuvre de la loi sur le handicap comme dans le cas de l'aide administrative, le bricolage continue ! Quelle énergie dépensée à mettre en place ces contrats aidés, dénicher les bonnes personnes, enfin celles qui rentreront dans les critères Pôle Emploi... quid de pouvoir offrir une situation stable, à des personnels compétents et formés ? et quid des obligations légales en matière de contrat de travail.

L'UNSA continue à défendre ces personnels, y compris devant les Prud'Hommes et revendiquer des emplois stables et pérennes pour des salariés qui ont le droit à la dignité !

Le compte n'y est pas pour le recrutement des EVS administratifs, puisque toutes les écoles qui le demandent doivent pouvoir en bénéficier.

2/ Evaluation des enseignants ...et leur avancement (ou non avancement !)

Le ministère vient de diffuser des projets de texte sur une réforme de l'évaluation des enseignants

Des discussions sur le sujet nous avaient été annoncées il ya plusieurs mois par le ministère, dans le cadre de la lettre du ministre fin 2009 sur le pacte de carrière. Ce sont des projets de textes, avec une mise en place dès la rentrée 2012 qui nous sont parvenus en début de semaine !

Un arrêté qui porte sur le fond de la réforme :

- La mise en place de processus d'auto évaluation basée des compétences à acquérir (référentiel de compétences) à partir de septembre 2012
- La mise en place d'entretiens professionnels tous les trois ans (à partir de septembre 2015) conduit par le supérieur hiérarchique (qui peut désigner un autre fonctionnaire pour le faire)

Un décret modifiant les statuts des personnels enseignants, CPE et COP dès septembre 2012 sur toute la partie évaluation, notation et avancement d'échelon :

- L'avancement désormais à l'ancienneté (donc applicable aux avancements de 2013)
- L'instauration d'un dispositif de réductions d'anciennetés attribuées par le recteur ou L'IA suite à l'appréciation de la valeur professionnelle émise par le supérieur hiérarchique (entretiens professionnels) et après consultation de la CAP

Le nouveau dispositif, dans son détail est complexe à analyser dans la totalité de ses effets. Pour autant dans l'immédiat on peut dire que



- les personnels concernés perdent l'avancement d'échelon pour 2013 et 2014.
- les économies réalisées par l'Etat peuvent être très importantes sur la durée
- la notion de déroulement de carrière est fortement mise à mal (fondement de la fonction publique)
- le ministère concentre les pouvoirs dans les mains du chef d'établissement.

Lire la réaction du SE-UNSA > <http://www.se-unsa.org/spip.php?article3991>

L'Unsa-Éducation a également écrit au ministre > <http://www.se-unsa.org/spip.php?article4009>

Le Se-UNSA a invité les syndicats du 1er degré à une intersyndicale lundi en fin d'après midi pour traiter de ces dossiers. Les enjeux pour le métier, la carrière sont très importants. Il n'est pas exclu qu'il y ait un appel à la grève dans la semaine du 12 au 16 décembre.

3/ Instauration d'un jour de carence ... c'est non !

Vous êtes malade ? vous êtes assurément un fraudeur !

Lire la réaction de l'UNSA > <http://www.se-unsa.org/spip.php?article3990>



4/ Changer de département :

les inscriptions sont ouvertes

Le serveur est ouvert du 17 novembre au 6 décembre à 12H

CAPD du 24 novembre : il est toujours temps de nous retourner vos fiches de suivi pour votre avancement.

5/ Enquête sur le 11 novembre :

A la demande du ministre de l'éducation nationale, les écoles et établissements du second degré sont questionnés sur le nombre d'élèves ayant participé à la commémoration du 11 novembre .Y-a-t il obligation à répondre à ce type d'enquête, la réponse est simple : non, il n'y a pas d'obligation à rendre compte sur l'activité des élèves un jour férié. D'ailleurs quand on écrit "A la demande du ministre, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer.....etc , etc" , on voit bien qu'il n'y a pas d'obligation à répondre.

6/ Ecoles Privées : 5 ans de cadeaux dans le budget ! communiqué du CNAL

Le débat parlementaire sur le budget 2012 de l'Éducation nationale permet de vérifier la constance avec laquelle le gouvernement et quelques parlementaires zélés ont épargné et favorisé les écoles privées.

La règle tacite des 20% de moyens accordés au privé, quand il s'agit des créations de postes, fond étrangement à 10% lorsqu'il s'agit de suppressions. Ainsi en 5 ans, quoiqu'elles en disent, les écoles privées n'auront rendu qu'environ 8000 emplois là où l'équité aurait exigé qu'elles en perdent le double.

Rien ne justifie cette clémence budgétaire.

Lire la suite sur le site du Comité National d'Action Laïque, dont font partie l'UNSA Education et le SE-UNSA >

<http://www.cnal.info/spip.php?article41>



7/ Laïcité : l'UNSA Education et le SE-UNSA vous invitent à une conférence débat le 6 décembre :

« La république contre son école ». Pour mieux appréhender le dossier laïcité.

Conférence-débat en présence d'Eddy KHALDI, responsable laïcité à l'UNSA

Mardi 6 décembre 2011 de 18h15 à 20h00

Maison des syndicats de REIMS 15 bd de la Paix.

<http://www.unsa-education-marne.com/article-unsa-education-conference-debat-88843789.html>

8/ Réunion d'information syndicale à Chalons (le 30/11)

<http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article526>

N'hésitez pas à nous faire part des sujets que vous voulez voir traiter !



Enseignants de l'Unsa

Un syndicat de la maternelle au lycée

AED/AVS

Agrégés

ASH

Certifiés

COP

CPE

EPS

Formateurs

PE

PEGC

PLP

Profs contractuels

Vos contacts au Se-UNSA : 1er degré :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19

Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64

2nd degré :

Patrice BARTHELEMY / 06 14 25 29 58 / 2nd degré Enseignement PRO

Philippe GARET / 06 14 25 30 00 / 2nd degré Lycées Collèges



J'adhère > <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6> Contactez-nous.

L'adhésion se fait pour l'année scolaire. Il est encore temps bien sûr !

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour avec la mention « désabonnement ».